

Qu'est-ce que l'Economie Sociale et Solidaire (ESS ?)

La réponse de Jean-François Draperi

On a l'habitude de présenter l'économie sociale et solidaire à partir de ses familles, les mutuelles, les associations et les coopératives. Au-delà des statuts juridiques propres à chacune de ces organisations, ce qui spécifie cet ensemble (coopératives, mutuelles et associations), c'est que ce sont des groupements de personnes. En cela elles diffèrent des entreprises individuelles qui sont le fait, en général, d'une personne seule ; des sociétés de capitaux, SARL ou sociétés anonymes, qui réunissent des capitaux ; et des entreprises publiques puisqu'à l'origine elles sont mises en place par des personnes privées, physiques ou morales.

Ces groupements de personnes fonctionnent de façon spécifique, c'est-à-dire qu'elles respectent un certain nombre de valeurs, trois principalement.

La première c'est le **volontariat**, c'est-à-dire qu'on n'est pas obligé d'y entrer et qu'on peut en sortir : c'est la **liberté**.

La seconde valeur, c'est l'**égalité des membres** : on le respecte notamment dans le cadre de l'assemblée générale suivant le principe une personne une voix, c'est le vote.

La dernière valeur c'est la **solidarité entre les membres**.

Vous voyez ainsi que les valeurs de l'économie sociale et solidaire sont les valeurs de la République : liberté, égalité et fraternité → Volontariat, égalité des voix, solidarité entre les membres.

L'économie sociale et solidaire est donc aussi un projet politique qui vise à transposer les valeurs de la République dans l'économie.

Texte extrait d'une Interview de François Draperi, Maître de conférences en sociologie et directeur du Centre d'économie sociale Travail et société (CESTES) au CNAM.